

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 13/03/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	20	24	4

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléguée de Valence en Poitou. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – DUTAUT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – PICHON Gilles – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : GEORGEL Sophie – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky (donne pouvoir à GAYET Olivier) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – SAINT LAURENT Gérard – RENOARD Chantal – JARASSIER Michel – BOIRON William

Observation :

BOCK François est arrivé à 19h27.

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian

Administratifs : BOUCHE David – GORGEON Pauline – LAURIN Pauline

Délibération n°274_21032023

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

- Considérant que pour une commune de plus de 3 500 habitants, outre le Président, la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

AR Prefecture

086-200058832-20230321-274_21032023-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Président (ou son représentant), Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

- Gilles PICHON
- Christian CHAPLAIN
- Philippe GREGOIRE
- Frédéric LEONET
- Stéphane TEXIER

Sont candidats au poste de suppléant :

- Bernard BARBOTIN
- Philippe CACLIN
- André BIBAUD
- Olivier GAYET
- Fredy POIRIER

Le Comité syndical, après avoir délibéré (pour, contre, s'abstient) :

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur le Président, Philippe BELLIN

Membres titulaires :

- Gilles PICHON
- Christian CHAPLAIN
- Philippe GREGOIRE
- Frédéric LEONET
- Stéphane TEXIER

Membres suppléants :

- Bernard BARBOTIN
- Philippe CACLIN
- André BIBAUD
- Olivier GAYET
- Fredy POIRIER

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 23/03/2023*



AR Préfecture

086-200058832-20230321-274_21032023-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023